

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DFPE 78 Subventions (**2 162 967 euros**), et avenants n° 6 à l'association ENFANT PRÉSENT (20e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 9 janvier 2017 par l'association ENFANT PRÉSENT et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n° 3 signés le 10 avril 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées ;

Vu les avenants n° 5 signés le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 les conventions susvisées ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association ENFANT PRÉSENT ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 1^{er} mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 1^{er} mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 22 février 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 6 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association ENFANT PRÉSENT ayant son siège social 15/21, rue des Montiboeufs (20e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 195 620 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour le multi accueil située 107, rue Marcadet (18e).
(N° tiers PARIS ASSO : 45861, N° dossier : 2021_02813).

Article 3 : Une subvention de 203 565 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche collective située 70, rue Panoyaux (20e).
(N° tiers PARIS ASSO : 45861, N° dossier : 2021_02815).

Article 4 : Une subvention de 623 190 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche familiale préventive située 1/7, rue Pierre Gourdault (13e).
(N° tiers PARIS ASSO : 45861, N° dossier : 2021_02503).

Article 5 : Une subvention de 619 265 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche familiale préventive située 107, rue Marcadet (18e).
(N° tiers PARIS ASSO : 45861, N° dossier : 2021_02812).

Article 6 : Une subvention de 521 327 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche familiale préventive située 70, rue Panoyaux (20e).
(N° tiers PARIS ASSO : 45861, N° dossier : 2021_02814).

Article 7 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2021 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO